

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 7 août 2006 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michael Ouellet, conseiller
Nathalie Bélanger, conseillère
Pierre Laplante, conseiller
Anne A. Racine, conseillère

Tout formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente.

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbal du 3 juillet 2006**
- 4. Procès-verbal du 25 juillet 2006**
- 5. Procès-verbal du 1er août 2006**
- 6. Suivi des procès-verbaux**
- 7. Déboursés**
- 8. Période de questions**

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Maire suppléant / Nathalie Bélanger
2. Règlement de délégation de dépenses / adoption
3. Carmen Potvin / engagement
4. Nancy Bérubé / remplacement
5. Règlement d'adhésion à la cour de Rimouski / adoption
6. Ville de Rimouski – cour de Rimouski / autorisation
7. Certificats de crédit
 - Bureau en Gros 125,29 \$
 - Safety First 76,90 \$
 - Club Papetier 6,29 \$
 - Marché Ste-Luce 7,35 \$
 - Total : 215,83 \$
7. Financement des règlements R-2004-53 et R-2005-59 / Résolution d'adjudication
Résolution de concordance
8. Transfert du compte 7979 au compte 4848 au montant de 51 841.36 \$
9. BPR Groupe-conseil / honoraires professionnels / égout domestique secteur ouest
10. Jeannot Dubé / autorisation signature
11. La télévision de La Mitis / carte de membre 25 \$
12. Roche ingénieurs-conseil / honoraires professionnels 6 659,66 \$

B. Sécurité publique

1. Fausses alarmes / résolution

C. Transport

1. Génératrice / soumission
2. J.S. Levesque / réparation de la rétrocaveuse
3. Servitude Fabrique / notaire
4. Pavage / soumission
5. Déneigement et déglacage des routes 2006 / soumission
6. Rapport du directeur des travaux publics / juillet 2006

D. Hygiène du milieu

1. Garde / réseau d'eau potable et d'égout

E. Urbanisme

1. Membre du CCU / Micheline Bérubé en remplacement de Sébastien St-Laurent
2. Rapport de l'inspectrice en bâtiment / juillet 2006
3. Demandes de PIA
 - 3.1 Michel Carignan, lot 70-9 route du Fleuve ouest
 - 3.2 Victorine Bérubé, 97 route du Fleuve est
 - 3.3 Sylvain Bourbonnais, 122 route du Fleuve ouest
 - 3.4 Jean-Guy Ouellet, 143 route du Fleuve est
 - 3.5 Line Thétreault, 159 route du Fleuve est
 - 3.6 Carol Michaud, 145 route du Fleuve est
4. Pierre Beaudet – terrain de camping Le Bocage – droit de passage
5. Inspecteur agraire / Marie-Berline Deschênes
6. Sainte-Flavie / demande d'autorisation

F. Loisir et culture

G. Édifice et machinerie

H. Divers

2-261-2006

Ordre du jour

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adopté

3-262-2006

Procès-verbal du 3 juillet 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 3 juillet 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Michael Ouellet, appuyé par Hugues Dionne et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

4-263-2006

Procès-verbal du 25 juillet 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 25 juillet 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Nathalie Bélanger, appuyé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

5-264-2006

Procès-verbal du 1^{er} août 2006

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 1^{er} août 2006 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Pierre Laplante, appuyé par Hugues Dionne et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Paiement des déboursés de juillet 2006

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 août 2006, dont la liste des comptes fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et annexée au compte fournisseur.

Dépenses incompressibles :	86 944,59 \$
Dépenses dues au 31 juillet 2006 :	106 443,03 \$
Grand Total :	193 387,62 \$

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim

7-265-2006

Déboursés

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérim à effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2006.

Adopté

Période de questions

A-1-266-2006

Maire suppléant / Nathalie Bélanger

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité que soit nommée la conseillère Nathalie Bélanger, maire suppléant pour les quatre prochains mois. (Août, septembre, octobre et novembre)

Adopté

Règlement de délégation de dépenses

Règlement R-2006-74

Attendu qu' il est devenu nécessaire d'abroger le règlement R-2006-65;

Attendu qu' un avis de motion est dûment donné par la conseillère Nathalie Bélanger;

En conséquence il est proposé par : Michael Ouellet appuyé par: Pierre Laplante et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro R-2006-74, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 Restrictions

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipale de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 2 Champ de compétence et montants

L'annexe A du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépense utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confié à la directrice générale intérimaire et aux directeur des travaux publics;

ARTICLE 3 Autres conditions

La présente délégation de pouvoir est consentie à la direction générale et à la direction des travaux publics à la condition expresse que ces derniers déposent, à chacune des séances régulières du conseil, un résumé des décisions qu'ils ont prises au nom du conseil depuis son dernier rapport. Ce résumé ne comprend toutefois pas les autorisations effectuées au cours des cinq jours qui précèdent la séance du conseil. Tout engagement de crédit dépassant 5 000\$ mensuellement ou 1 000\$ pour une seule facture doit être autorisé au préalable par le conseil municipal.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

A-3-267-2006

Carmen Potvin/ engagement

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de madame Carmen Potvin, secrétaire-réceptionniste en date du 19 juillet 2006 pour une période indéterminée, et ce, selon les conditions salariales prévues à la grille des salaires. (échelon 1 – secrétaire-réceptionniste)

Adopté

A-4-268-2006

Nancy Bérubé

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Nancy Bérubé, employé de la municipalité, à signer tous les effets bancaires ainsi que tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité en l'absence de la directrice général intérim.

Adopté

Règlement d'adhésion à la cour de Rimouski / adoption

Règlement R-2006-75

RÈGLEMENT NUMÉRO R- 2006-75 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIMOUSKI.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Luce est située dans la municipalité régionale de Comté de la Mitis et qu'il n'existe aucune cour municipale dans cette MRC;

Attendu que la municipalité souhaite que son territoire soit desservi par la cour municipale commune de la Ville de Rimouski dont le territoire est limitrophe à la municipalité;

Attendu qu'avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Michaël Ouellet, lors d'une séance du conseil tenue le 3 juillet 2006;

En conséquence il est proposé par: Anne A. Racine
appuyé par: Hugues Dionne
et statué par le règlement numéro R-2006-75 du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce. Ce qui suit :

ARTICLE 1 La municipalité de Sainte-Luce adhère à l'Entente de la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente. Une copie de cette entente est annexée au règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 La mairesse, France St-Laurent et la directrice générale par intérim Marie-Andrée Jeffrey sont autorisées à signer au nom de la municipalité, l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

A-6-269-2006

Ville de Rimouski / cour de Rimouski – résolution

Considérant que conformément à l'entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rimouski, la cour municipal de Rimouski perçoit les amendes et frais de cour concernant les infractions commises sur le territoire des municipalités partie à l'entente et soumises à l'attention de la Cour ;

Considérant qu'il est de la responsabilités de la cour municipale de Rimouski d'assurer la gestion des constats d'infraction, dont ceux émis par la Sûreté du Québec ;

Considérant qu' il survient que le défendeur acquitte l'amende et les frais prévus au constat d'infraction au moyen d'un chèque émis à l'attention de la municipalité de Sainte-Luce ;

Considérant que conformément à l'article 9.2 de l'entente, les amendes perçues par la cour municipale sont déposées dans un compte en fidéicommiss et le Greffier de la cour en fait remise trimestriellement aux municipalités parties à l'entente ;

Considérant qu' afin de déposer les chèques émis à l'attention de la municipalité de Sainte-Luce et transmis à la cour municipale de Rimouski, il y a lieu d'accorder une procuration autorisant le Greffier de la cour à déposer les chèques ainsi transmis dans le compte en fidéicommiss à la cour municipale de Rimouski.

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michaël Ouellet

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Luce autorise le Greffier de la cour municipale de Rimouski à déposer, dans un compte en fidéicommiss de la cours municipale de Rimouski, tout chèque émis par un détenteur à l'attention de la municipalité de Sainte-Luce en paiement des constats d'infraction.

Adopté

A-7-270-2006 **Certificats de crédit**

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité d'adopter les certificats de crédit émis par la directrice générale adjointe, et ce, conformément au règlement R-2006-74.

- Bureau en Gros	125,29 \$
- Safety Firs	76,90 \$
- Club Papetier	6,29 \$
- Marché Ste-Luce	7,35 \$
- Total	215,83 \$

Adopté

A-8-271-2006 **Financement des règlements R-2004-53 et R-2005-59
Résolution d'adjudication**

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Anne A. Racine

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins Ste-Luce-Luceville pour son emprunt de 194 300\$ par billets en vertu des règlements numéros : R-2204-53 et R-2005-59 au prix de 100% échéant en série de 5 ans comme suit :

11 500\$	4.82500%	15 août 2007
12 100\$	4.82500%	15 août 2008
12 700\$	4.82500%	15 août 2009
13 500\$	4.82500%	15 août 2010
144 500\$	4.82500%	15 août 2011

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Cette résolution vient annuler la résolution A-8-200-2006.

Adopté

A-8-272-2006

Résolution de concordance

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce se propose d'emprunter par billets un montant de 194 300\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux ;

Règlement numéro R-2004-53	113 700\$
Règlement numéro R-2005-59	80 600\$

Attendu qu' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

Attendu qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis :

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Hugues Dionne

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que les billets seront signés par mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim ;

Que les billets seront datés du 15 août 2006 ;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	11 500\$	
2.	12 100\$	
3.	12 700\$	
4.	13 500\$	
5.	14 100\$	
5.	130 400\$	à renouveler 144 500\$

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 15 août 2006, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : R-2004-53 et R-2005-59

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

A-9-273-2006

Transfert du compte 7979 au compte 4848 au montant de 51 841,36 \$

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité que soit transféré du compte 7979 au compte 4848 de la municipalité de Sainte-Luce un montant de 51 841,36\$, et ce, afin de rétablir le compte de caisse du FDR au bon solde.

Adopté

A-10-274-2006

BPR Groupe-conseil / honoraires professionnels – égout domestique secteur ouest

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Anne A. Racine

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture numéro 10010594 au montant de 5 435,42\$ à BPR Groupe-Conseil concernant les honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet égout domestique secteur route 132 Ouest.

Adopté

A-11-275-2006

Jeannot Dubé / autorisation signature

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de procéder à la vente d'un résidu de terrain, dans la côte de l'Anse, appartenant à la municipalité, et ce, à monsieur Jeannot Dubé, au montant de 25 000 \$. Les services professionnels de Nadine Rioux, notaire sont retenus et mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim sont autorisées à signer. Une servitude de passage est réservée à la municipalité pour les services d'aqueduc et d'égout. Les honoraires professionnels concernant la signature du contrat sont au frais de monsieur Jeannot Dubé.

Adopté

A-12-276-2006

La télévision de La Mitis / carte de membre 25 \$

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité de renouveler la carte de membre de la télévision de la Mitis au montant de 25 \$ pour l'année 2006/2007.

Adopté

A-13-277-2006

Roche ingénieurs-conseils / honoraires professionnels

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de payer la facture numéro 90058 au montant de 6 659.66\$ à Roche Ingénieurs-conseils concernant les honoraires professionnels pour la pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement. Ce montant fait parti du règlement d'emprunt R-2006-71.

Adopté

B-1-278-2006

Fausses alarmes

Considérant que le service incendie de la municipalité doit répondre à chaque appel provenant du 9-1-1 ;

Considérant que plusieurs appels sont des fausses alarmes provenant de la même adresse ;

Considérant que ces fausses alarmes occasionnent des dépenses pour la municipalité ;

Par conséquent il est proposé par : Anne A. Racine
appuyé par : Hugues Dionne

et résolu à l'unanimité de facturer après la deuxième fausse alarme provenant de la même adresse les coûts occasionnés par la sortie de la brigade incendie de Sainte-Luce, et ce, par année civile.

Adopté

C-1-279-2006

Génératrice / soumission

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'une génératrice de marque Honda chez Mini Mécanik au montant de 1 460 \$ plus taxes.

Adopté

C-2-280-2006

J.S. Levesque / réparation de la rétrocaveuse

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Anne A. Racine

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture numéro 218262 de JS Levesque concernant la réparation de la rétrocaveuse JCB.

Adopté

C-3-281-2006

Servitude Fabrique / notaire

Proposé par : Michael Ouellet
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité de retenir les services de madame Nadine Rioux, notaire afin de préparer une servitude de passage pour l'accès au quai de Sainte-Luce, entre la Fabrique de Sainte-Luce et la

municipalité de Sainte-Luce et d'autoriser mesdames France St-Laurent, mairesse et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérim et ou Nancy Bérubé, commis comptable à signer dans ce dossier.

Adopté

C-4-282-2006

Pavage

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Anne A. Racine

Et résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques concernant le pavage de certaines rues sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

C-5-283-2006

Soumission de déneigement et de déglçage des routes 2006

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Et résolu à l'unanimité de demander des soumissions publiques concernant le déneigement et déglçage des routes 2006 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

Acc. réc.

Rapport du directeur des travaux publics

Le conseil municipal accuse réception du rapport du directeur des travaux publics du mois de juillet 2006.

C-7-284-2006

Jacques Bouchard / terrain

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité de demander une rencontre avec monsieur Jacques Bouchard, propriétaire du terrain lot P-196 situé sur la rue St-Antoine pour une proposition d'offre d'achat pour ledit terrain .

Adopté

D-1-285-2006

Garde / réseau d'eau potable et d'égout

Considérant que depuis le 15 juin 2006 la vérification de l'eau potable et d'égout domestique est obligatoire par des personnes accréditées en eau potable et égout domestique ;

Considérant que le directeur des travaux publics et le journalier spécialisé sont les deux personnes accréditées ;

Considérant que ces deux personnes doivent effectuer la garde et l'inspection des réseaux sept jours sur sept ;

Par conséquent il est proposé par : Hugues Dionne
appuyé par : Michael Ouellet

Et résolu à l'unanimité de verser un montant de 45 \$ par garde et inspection pour les jours fériés et fins de semaine au directeur des travaux publics en alternance avec le journalier spécialisé, et ce, rétroactif au 15 juin 2006.

Adopté

E-1-286-2006

Membre du CCU / Micheline Bérubé en remplacement de Sébastien St-Laurent

Proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité de nommer madame Micheline Bérubé, membre du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Luce et ce en remplacement de monsieur Sébastien St-Laurent.

Adopté

Acc. réc.

Rapport de l'inspectrice en bâtiment / juillet 2006

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspectrice en bâtiment en date du 31 juillet 2006.

E-3.1-287-2006

Demandes de PIA / Michel Carignan 70-9 route du Fleuve ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Michel Carignan, 70-9 route du Fleuve ouest;

Par conséquent il est proposé par: Hugues Dionne
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Michel Carignan (numéro: 2006-22) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3.2-288-2006

Demande de PIA / Victorine Bérubé, 97 route du Fleuve est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Victorine Bérubé, 97 route du Fleuve est;

Par conséquent il est proposé par: Hugues Dionne
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Victorine Bérubé (numéro: 2006-24) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3.3-289-2006

Demande de PIA / Sylvain Bourbonnais, 122 route du Fleuve ouest

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Sylvain Bourbonnais, 122 route du Fleuve ouest;

Par conséquent il est proposé par: Hugues Dionne
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Sylvain Bourbonnais (numéro: 2006-26) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3.4-290-2006

Demande de PIA / Jean-Guy Ouellet – 143 route du Fleuve est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Jean-Guy Ouellet , 143 route du Fleuve est ;

Par conséquent il est proposé par: Hugues Dionne
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Jean-Guy Ouellet (numéro: 2006-27) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3.5-291-2006

Demande de PIA / Line Thétreault, 159 route du Fleuve est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation d'une seule enseigne, soit celle de forme ovale apposée à la façade de la propriété de Line Thétreault, 159 route du Fleuve Est

Par conséquent il est proposé par: Hugues Dionne
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Line Thétreault (numéro: 2006-28) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-3.6-292-2006

Demande de PIA / Carol Michaud, 145 route du Fleuve est

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'approbation du plan de rénovation / construction de la propriété de Carol Michaud, 145 route du Fleuve est ;

Par conséquent il est proposé par: Hugues Dionne
appuyé par: Pierre Laplante

et résolu à l'unanimité d'approuver le plan de la demande de permis de Carol Michaud (numéro: 2006-30) dans le cadre du règlement sur les PIA.

Adopté

E-4-293-2006

Pierre Beudet – terrain de camping

Considérant qu' une demande est faite par monsieur Pierre Beudet d'aménager le droit de passage sur le lot 186-960 appartenant à la municipalité de Sainte-Luce;

Considérant que le droit de passage du lot 186-960 possède des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique ;

Considérant que la municipalité peut en tout temps procéder à des réparations ou autres sur ledit droit de passage concernant les infrastructures;

Par conséquent il est proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité de refuser la demande de monsieur Pierre Beudet pour l'aménagement du droit de passage appartenant à la municipalité.

Adopté

E-5-294-2006

Inspecteur agraire / Marie-Berline Deschênes

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Michael Ouellet

Et résolu à l'unanimité que soit nommé Madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice agraire.

Adopté

E-6-295-2006

Sainte-Flavie / demande d'autorisation

Considérant qu' une demande d'autorisation pour l'installation d'un panneau touristique sur le territoire de Sainte-Luce est demandée par la municipalité de Sainte-Flavie ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Flavie a reçu l'approbation du ministère des Transports du Québec ainsi que celle de monsieur André Bérubé, propriétaire du lot 178, sur lequel le panneau touristique sera installé ;

Considérant que ce panneau touristique annonce « Sainte-Flavie, je voudrais voir la mer » avec les indications enjoignant les automobilistes à emprunter la route qui longe le littoral ;

Par conséquent :

Il est proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Et résolu à l'unanimité d'accéder à la demande de la municipalité de Sainte-Flavie concernant l'installation d'un panneau touristique sur l'autoroute « 20 » sur le lot 178 appartenant à monsieur André Bérubé.

Adopté

E-7-296-2006

Jean Roy

Considérant que monsieur Jean Roy a un panneau publicitaire annonçant son commerce d'antiquaire sur un terrain, situé sur la route 298, lot lequel appartient à la municipalité de Sainte-Luce ;

Considérant que d'autres demandes sont faites à la municipalité pour l'installation de panneau à ce même endroit ;

Considérant que la municipalité refuse le droit pour l'installation de panneaux publicitaires ;

Par conséquent il est proposé par : Hugues Dionne
appuyé par : Anne A. Racine

Et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Jean Roy de procéder à l'enlèvement du panneau publicitaire annonçant son commerce sur le terrain lot .. de la municipalité et ce, afin d'être équitable avec d'autres demandes qui sont refusées.

Adopté

Correspondance

Gouv. Québec subvention accordé en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation.

Gouv. du Québec : Le Muni-Express.

Gouv. Québec / transport / Subvention / Amélioration du 3^e rang Est et Ouest des rues St-Charles et St-Michel

Société d'habitation : États financiers 2005 de l'office municipal d'habitation.

Ministère des Affaires municipales et des Régions : Programme de surveillance du virus du Nil occidental.

C.S.S.T. : Guide de prévention pour les services de garde des C.P.E.

Source d'alimentation en eau de la Pisciculture des Cèdres

Bell : Forfaits sur la téléphonie cellulaire /Changement de tarif

COGECO : Changement à votre forfait Avantage./qui maintenant s'appellera Avantage Plus /plus grande vitesse de téléchargement/période d'essai de 12 mois sans frais supplémentaire.

Hydro-Québec : Accès pas pour tout le monde. Dorénavant, pour qu'Hydro-Québec assume l'entièreté des frais reliés aux prolongements de son réseau électrique, l'installation devra se faire dans un endroit disposant d'un réseau d'aqueduc ou d'égout desservant au minimum 100 propriétés.

M.M.Q. : Cautionnement pour sites d'enfouissement à un taux concurrentiel.

Roche ingénieurs-conseils : Nouveau logo nouvelles couleurs.

U.M.Q :Services financiers des institutions locales, service de prêts à court terme.

Informations relatives au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

F.Q.M. : Site Internet renouvelé / pour le service des achats pour les employés et les élus municipaux, formulaire à remplir et à retourner à la FQM/ numéro à cinq chiffres obligatoire à inscrire sur le formulaire que le ministère des Affaires municipales et des Régions a attribué à la municipalité.

Il y aura une cueillette de résidus domestiques dangereux, le 10 septembre au CFER à Mont-Joli de 10h00 à 15h00.

Monsieur Sylvain Boudreau vous présente son invention qui a été présenté dans les bulletins de nouvelle et publié dans les journaux qui est LE CENDRIER EXTÉRIEUR I'KKIT. Photo incluse dans le document.

L'Info-Réseau est sur le point de sortir, si vous avez un texte ou des photos qui se rapporte au fleuve et que vous voulez en faire part, contacter Sonia Girou.

Calendrier événementiel pour les environs

Concours de photos Québec pour la revue « Entre les branches »

Les excursions à l'île Saint-Barnabé se poursuivent jusqu'au 4 septembre.

Tournois de golf du Club Richelieu de Luceville inc./ Golf des Saules le 13 août 2006.

Tournois de golf annuel/ premier tech environnement/ Club de Golf de Princeville près de Victoriaville/ vendredi 15 septembre 2006. / 85\$ par personne.

Tournois de golf Charlevoix/ 7 septembre 2006.

Chantiers jeunesse /place disponible pour les camps de jeunes.

Signalisation pour les écoliers

Le magazine de l'eau au Québec « SOURCE »

Le magazine des matières résiduelles au Québec « 3RVE »

Revue « Prévention au travail »

Carte de remerciement pour le décès de André de la part de Carol-Sue

Période de questions

11-297-2006

Levée d'assemblée

Proposé par : Pierre Laplante

Appuyé par : Anne A. Racine

Et résolu à l'unanimité qu'à 21 h 40 la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale intérim

